

Comment créer et gérer une Société publique locale ?

Les Sociétés publiques locales (Spl) sont depuis 2010 un nouvel instrument d'intervention à la disposition des collectivités locales. Elles font partie intégrante de la gamme des Entreprises publiques locales et près de 150 Spl sont aujourd'hui à l'œuvre partout en France. Comment créer des Spl sur des fondations pérennes ou transformer en toute sécurité une Société d'économie mixte (Sem) en Spl ? Comment en assurer un bon fonctionnement ? Recommandations et retours d'expériences de la Fédération des Epl.

Objectifs

- Savoir diagnostiquer la faisabilité d'un projet de création de Spl
- Acquérir les fondamentaux de la création d'une Spl
- Comprendre le fonctionnement et le management d'une Spl

Public

- Les élus des collectivités territoriales
- Les Présidents et administrateurs des Epl

dates et lieu



18 septembre 2014 (9h/17h)

au siège de la Fédération des Epl
95, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

Programme

Préalable à la création d'une Spl : les études de faisabilité

- Etudes de marché : analyse stratégique, définition du plan d'action
- Etudes financières : business plan, plan de trésorerie, calibrage du capital social
- Création ex nihilo d'une Spl
- Transformation d'une Sem, d'une association ou d'une régie en Spl

Les étapes clés de la constitution de la Spl

- La détermination de l'objet social
- La constitution du tour de table
- La constitution du capital social et sa répartition
- L'accord des collectivités concernées
- La rédaction des statuts et les points de vigilance
- L'organisation de la gouvernance
- Les délibérations et la signature des actes
- La réunion des organes dirigeants de la Spl

Cadre réglementaire et contrats « in house »

- Mise en place de la relation « in house » avec les collectivités actionnaires et sécurisation du montage
- Traduction pratique du contrôle analogue
- Les différents contrats avec les collectivités : délégation de service public, concession d'aménagement, marché public et mandat

Le fonctionnement de la Spl

- Le statut du personnel
- Le recours aux agents publics
- Les modalités de financement de la société
- Le statut fiscal de la Spl
- Le régime des aides économiques
- La comptabilité applicable
- Les marchés des Spl
- Les contrôles internes et externes

Intervenant

Un expert du Département juridique de la Fédération des Epl

Tarif individuel

(Frais pédagogiques, documentation, déjeuner)

Collectivités territoriales,

Epl adhérentes :

550 € HT (660 € TTC)

Autres : 715 € HT (858 € TTC)

contact et inscriptions



Françoise Dhérin
Département Communication
et formation
Tél. : 01 53 32 22 04
f.dherin@lesepl.fr



Organisme agréé pour la formation
des élus territoriaux